

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2024/45-PR
Avril 2024

- DESTINATAIRES:** Points de contact du Codex
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- EXPÉDITEUR:** Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'informations à l'étape 3 sur les Directives pour le suivi de la pureté et de la stabilité des matériaux de référence de pesticides et des solutions mères apparentées pendant un stockage prolongé**
- DATE LIMITE:** 5 mai 2024

GÉNÉRALITÉS

1. Les informations d'ordre général se trouvent dans le document CX/PR 24/55/6¹.

DEMANDE D'INFORMATIONS

2. Les membres et les observateurs du Codex sont invités à examiner les directives proposées telles qu'elles figurent à l'annexe I du document CX/PR 24/55/6 comme suit:
 - i. formuler des observations d'ordre général et spécifiques sur le document (dans son ensemble et dans les différentes sections), y compris sur son état de préparation en vue d'un avancement dans la procédure par étapes, et
 - ii. identifier les questions clés ou les sections qui pourraient nécessiter un examen plus approfondi ou un développement afin de progresser dans la finalisation des directives proposées.
3. L'annexe I est chargée sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>. Les observations fournies par le système OCS doivent suivre les orientations fournies aux paragraphes 5 à 9.
4. Les membres et observateurs du Codex sont invités à formuler des observations en réponse à cette lettre circulaire² afin de faciliter l'examen des directives proposées lors de la prochaine réunion du CCPR.

INDICATIONS RELATIVES À LA COMMUNICATION D'OBSERVATIONS

5. Les observations doivent être communiquées par l'intermédiaire des points de contact des membres du Codex et des observateurs, à l'aide du Système de mise en ligne des observations.
6. Les points de contact des membres du Codex et des observateurs peuvent se connecter au Système et consulter le document à examiner en cliquant sur «Enter» sur la page «My reviews», qui s'affiche une fois que l'utilisateur s'est identifié.
7. Les points de contact des membres du Codex et des organisations ayant le statut d'observateur sont invités à indiquer les modifications qu'ils proposent et leurs observations/justifications dans un paragraphe spécifique (sous les catégories: forme, fond, contenu technique ou traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). On trouvera des précisions sur les catégories et les types d'observations du Système dans la rubrique Foire aux questions (FAQ) (en anglais)³.
8. D'autres ressources concernant le Système, notamment le Manuel de l'utilisateur et le Petit guide, sont disponibles sur le site web du Codex⁴.
9. Pour toute question concernant le Système de mise en ligne des observations, prière de contacter Codex-OCS@fao.org.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCPR&session=55>

² <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCPR>

³ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁴ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>